



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Être en ALD

ne vous donne **pas**
automatiquement droit
à une prescription
médicale de transport.

Elle est réservée aux personnes :



Présentant
des déficiences
ou incapacités



Ayant des
rendez-vous en lien
avec leur ALD



Dont l'état
de santé
le nécessite

FAITES CONFIANCE À VOTRE MEDECIN